



FAITS SAILLANTS DE L'ENQUÊTE

Un important réseau de fraudeurs des « grands-parents » démantelé Enquête sur cautionnement des suspects

Le 25 mai 2016, les policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) avec la collaboration de la Sûreté du Québec, du Service de police de Laval et du Service de police de l'agglomération de Longueuil ont démantelé un important réseau criminel ayant commis des fraudes de type « grands-parents ». Les 25 et 26 août, cinq des principaux suspects arrêtés et détenus depuis le 25 mai dernier comparaîtront au palais de justice de Montréal pour subir leur enquête sur cautionnement. Il s'agit de : Victor DORON, 46 ans; André WESTERHOUT, 31 ans; Martin RENAUD, 51 ans; Adam KRAJICEK, 28 ANS et Poya Shan, MORADI, 22 ans.

Une des plus importantes rafles au pays visant ce type d'arnaque

Ce réseau bien structuré avait mis en place des scénarios ingénieux et convaincants pour leurrer ses victimes âgées entre 51 et 96 ans et des aînés pour la plupart. Les pertes par victime variaient entre 1 000 \$ et 100 000 \$. Depuis 2014, ces fraudeurs auraient fait environ 500 victimes au Québec, dont quelque 350 sur le territoire du SPVM; 80 sur celui de la Sûreté du Québec; 30 à Laval; 30 sur le territoire de l'agglomération de Longueuil, ainsi que plusieurs autres victimes ailleurs au Canada. Au total, le montant de la fraude est estimé à 2,5 M\$ dont 1,3 M\$ soutiré aux victimes de Montréal.

Les principaux suspects font face à des chefs d'accusation pour fraude de plus de 5 000 \$, recel de plus de 5 000 \$ et complot. La tête dirigeante du réseau, Patrick DINUCCI, 31 ans, a été arrêtée en Italie le 25 mai grâce à la collaboration de l'unité GRC-Interpol d'Ottawa et d'un agent de liaison de la GRC basé à Rome. Des procédures d'extradition ont été entamées par le Directeur des poursuites criminelles et pénales et le ministère de la Justice du Canada afin de le rapatrier et de le juger à Montréal. L'autorité centrale en Italie a accusé réception de cette demande et l'a transmise à la Cour d'appel de Bologne, le 18 juillet. L'audition est prévue le 30 août 2016. Treize autres personnes ont également été arrêtées en 2014 et en 2015 : 11 d'entre elles étaient reliées au réseau visé.

Les façons de faire des fraudeurs de « grands-parents »

Généralement, les fraudeurs de « grands-parents » localisent les victimes en faisant une recherche à partir de prénoms répandus au sein de la génération aînée. Ils les appellent en se faisant passer pour leur petit-fils ou neveu. Ils leur demandent de l'argent sous prétexte qu'ils ont des ennuis. Par exemple, ils disent qu'ils ont causé un accident avec les capacités affaiblies et doivent avoir de l'argent pour payer les dommages causés à l'autre véhicule afin d'éviter le processus judiciaire. Ils créent un sentiment d'urgence. Ils insistent sur l'aspect de confidentialité. Ils préparent les personnes aînées à répondre aux questions des caissiers. Certains vont même jusqu'à accompagner l'aîné à la succursale d'une institution financière et restent en retrait lors de la transaction. Cela a pour effet de mettre de la pression sur la victime. D'autres se déplacent à la résidence de l'aîné pour récupérer la somme d'argent exigée ou la carte de crédit de celui-ci avec le numéro d'identification personnel (NIP).